

Modification législative—Loi

quelles raisons pour devenir sénateur on doit avoir deux qualités? Avoir un âge certain ou un certain âge et en même temps être propriétaire d'une propriété d'au-delà de \$3,000 ou quelque chose comme cela.

Et est-ce qu'elle a l'intention de s'attarder sur ce problème-là, étant donné que son chef se précipite pour faire des nominations au sénat? Il y a une vacance malheureuse aujourd'hui à cause du décès du sénateur Beaubien, et est-ce que la députée a l'intention de réexaminer cet article de la Constitution qui, selon moi, devrait être discriminatoire et j'espère que la députée dans ses grandes consultations à travers le pays, je lui souhaite d'ailleurs bon voyage, la recette de ce gouvernement-là, monsieur le Président, à cause du grand nombre, c'est de les faire voyager... Et la question, c'est: Est-ce qu'elle a l'intention de faire beaucoup de consultations, non seulement sur l'ensemble de la proposition, mais précisément sur l'âge des sénateurs et est-ce qu'au cours des prochains mois, on pourra bénéficier de sa grande connaissance de la perception des Canadiens?

[Traduction]

Mme Browes: Monsieur le Président, je pense que la suggestion du député fait plutôt original, en ce vendredi après-midi. Étant membre du comité, je vais la considérer comme une suggestion. Pourtant je ne pense pas qu'il soit bien important de savoir—que compte tenu des nombreuses questions qui seront abordées par le comité dans l'ensemble du pays—si les sénateurs devraient être âgés de 18 ans, mais cela pourrait quand même être discuté.

Je voudrais insister sur l'importance de la consultation. A ce propos, j'ai été très étonné que la consultation suscite si peu d'enthousiasme de la part de l'opposition. Je voudrais vous citer des passages de deux lettres que j'ai reçues dernièrement et qui parlent de consultation. Voici ce que l'une dit:

La présente est pour vous remercier de vos efforts pour communiquer avec vous et pour nous demander notre avis sur des questions aussi importantes que pertinentes...

Les seuls contacts que nous avons avec le gouvernement précédent, c'était des lettres de la part de leurs argentiers, qui aboutissaient naturellement dans la poubelle.

La deuxième dit ceci:

Nous apprécions beaucoup vos lettres ainsi que les efforts que vous faites pour favoriser la communication.

Je pense que le public canadien sera heureux de dire son avis sur l'article 15 qui est une disposition très importante de la Constitution.

M. Baker: Monsieur le Président, je me demande s'il reste assez de temps à la députée pour nous dire si l'alinéa b) de

l'article en question autoriserait les programmes d'action positive. Autrement dit, le gouvernement pourrait-il agir injustement à l'égard de quelqu'un pour des raisons de sexe ou d'âge, s'il s'intéresse à un programme d'action positive? Qu'en pense la députée?

• (1600)

Mme Browes: Monsieur le Président, ce que le gouvernement et moi-même, estimons essentiel, c'est l'égalité des chances. Je ne crois pas dans le système de contingentement, si c'est la question que sous-entend le député. Je pense que les femmes, les invalides et les jeunes devraient avoir des chances égales de développer toutes leurs possibilités, ce qui est une façon d'assurer l'égalité des droits au Canada.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas encore eu l'occasion de faire part à la Chambre des travaux pour lundi. Comme je l'ai mentionné jeudi dernier, étant donné que nous espérons voir progresser les différentes mesures à l'étude, avec la collaboration de mes collègues, je compte organiser les travaux au jour le jour d'ici le 3 avril. A l'heure actuelle, je prévois que nous poursuivrons l'étude du projet de loi C-27 lundi prochain, et si nous terminons la deuxième lecture et que le projet de loi est renvoyé au comité, nous aborderons alors le projet de loi C-19 qui porte sur la réorganisation de Bell Canada.

Comme je l'ai dit, s'il y a des changements à l'horaire, j'en préviendrai les représentants de chaque parti le plus tôt possible enfin qu'ils aient le temps de se préparer pour le débat suivant.

[Français]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 16 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Français]

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre a-t-elle le consentement unanime afin d'aborder l'article n° 178?

Des voix: D'accord.